

Circulaire interministérielle n° DGOS/PF1/DSS/DGFIP/2012/350 du 14 septembre 2012 relative à la mise en place des comités régionaux de veille active sur la situation de trésorerie des établissements publics de santé

14/09/2012

Consulter ici la [circulaire interministérielle n° DGOS/PF1/DSS/DGFIP/2012/350 du 14 septembre 2012](#) relative à la mise en place des comités régionaux de veille active sur la situation de trésorerie des établissements publics de santé

Classement thématique : Etablissements publics-gestion

Validée par le CNP le, 14/09/2012- Visa CNP 2012-225

Catégorie : Directives adressées par les ministres aux services chargés de leur application.

Résumé : La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de mise en place des comités régionaux de suivi de la situation de trésorerie des établissements publics de santé.

Mots-clés : Trésorerie, gestion financière, ligne de crédit de trésorerie, directeur général de l'agence régionale de santé, directeur régional des finances publiques, plan prévisionnel de trésorerie.

Annexe : Modèle de Plan de trésorerie prévisionnel